

Victoriaville, le 26 juin 2020

Madame Geneviève Grenier
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
140, Grande-allée Est, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

N/Réf : Projet rivière Bulstrode

Objet : Projet de restauration du réservoir Beaudet à Victoriaville – réponses complémentaires

Madame,

La présente fait suite à votre correspondance datée du 23 juin dernier relativement à l'obtention de renseignements complémentaires à la suite d'une demande présentée par la MRC d'Arthabaska dans le cadre du projet de restauration du réservoir Beaudet à Victoriaville.

À cet effet, vous trouverez ci-joint notre argumentaire aux questions soulevées. Les réponses suivantes ont été réalisées conjointement par les MRC d'Arthabaska et de L'Érable considérant qu'il s'agit d'un projet commun.

a) Quelles sont les options que vous avez explorées pour obtenir du financement pour le projet de restauration des berges de la rivière Bulstrode ?

Nous avons sollicité à de nombreuses reprises de 2012 à aujourd'hui, les députés fédéraux et provinciaux de notre région pour leur expliquer la problématique et obtenir du soutien financier pour la réalisation d'actions. Ces derniers étaient en discussion constante avec les différents ministères pour trouver un moyen de financer ou dédommager les propriétaires riverains et par le fait même, trouver des pistes de solutions. Toutefois, il n'y a jamais eu de possibilité de financement à ce niveau, car aucun programme n'existait et ne s'appliquait à la problématique vécue par ces derniers.

Dû à cet non-action, le projet de financer la restauration de la rivière Bulstrode a débuté par le regroupement de plusieurs intervenants autour de COPERNIC et des trois MRC (des Appalaches, d'Arthabaska et de L'Érable), la Ville de Victoriaville, et plusieurs autres intervenants.

...2

Suite au plan d'action déterminé par le projet d'ensemble regroupant les 3 MRC en 2014. La réponse des ministères a toujours été de privilégier le principe d'espace de liberté soit de laisser aller la rivière au gré de la nature, que l'érosion est naturelle et que les propriétaires pouvaient toujours réaliser de travaux de stabilisation de leurs rives à leur frais, selon la Politique de protection des rives du littorales et des plaines inondables (PPRLPI). Considérant que les coûts de stabilisation nécessitaient de l'enrochement mécanique (empierrement) les propriétaires, par manque de moyen financiers, n'ont jamais pu réaliser les travaux requis.

Fin 2017 et début 2018 : demande d'appui financière aux municipalités locales touchées par le bassin versant (98 500 \$) et de la Ville de Victoriaville (250 560 \$) pour contribuer au financement d'une partie du plan d'action par bassin versant déposé par les trois MRC participantes.

En 2018 : différents programmes de subvention reliés aux changements climatiques sont apparus, une première demande de financement fut adressée au fonds d'aide du milieu de la Caisse populaire Desjardins et nous a été refusée.

Nous avons également procédé à une demande de financement au Programme Municipalités pour l'innovation climatique (MIC) au Fonds Canadien des Municipalités. Ce financement nous a permis de financer une partie des études de recherche (hydrométrie, espace de liberté, etc.) ainsi que les analyses périodiques des débits de la rivière par l'IRDA.

Parallèlement à cette demande, nous avons déposé une demande de financement au Programme Climat municipalités - volet 2 afin de permettre la réalisation d'actions concrètes dans la rivière (plan d'action des MRC) et qui pourrait avoir une incidence sur les propriétaires riverains, ce qui nous a été refusée car notre projet ne cadre pas dans les normes et les orientations actuelles du ministère.

En 2019 : discussion avec notre député provincial qui nous permet de discuter avec le sous-ministre responsable des programmes de financement, nous avons rencontré plusieurs représentants du MELCC afin de revalider l'admissibilité du projet au Programme Climat municipalités. À la suite de discussions obtenues et selon les modifications recommandées pour l'admissibilité du projet, en avril 2020, nous avons à nouveau déposé une nouvelle demande de financement au programme. Nous sommes présentement en attente d'une réponse à cet effet.

...3

b) Qui pourrait, selon vous, faire une différence dans l'accès au financement pour l'application concrète des essais que vous voulez faire afin de déterminer définitivement les actions à entreprendre à long terme ?

Le MELCC doit reconnaître le projet de la rivière Bulstrode comme un projet pilote et doit être ouvert à financer le projet de mise en œuvre d'une nouvelle approche non conventionnelle et procéder à la délivrance des autorisations requises à cet effet. Ce dernier doit s'impliquer davantage dans les discussions, soutenir le financement requis à la réalisation d'actions concrètes sur le terrain et assurer le suivi des résultats d'analyse. Il doit faire en sorte que ce projet devienne un projet pilote de gestion par bassin versant, permettant d'analyser les résultats concrets obtenus qui pourraient être transposés à l'ensemble des différents bassins versants situés à la grandeur de la province du Québec.

Les municipalités et les propriétaires sont prêts à financer une partie des investissements requis pour la mise en place d'actions concrètes sur le terrain, mais actuellement le nombre d'études requises par le MELCC pour y arriver ainsi que le délai requis pour obtenir les autorisations sont trop importants et découragent ces derniers. Ces deux éléments sont les plus grands handicaps pour arriver à réaliser des actions concrètes.

Le principe de la gestion par bassin versant est notable, cependant pour appliquer ce principe et les orientations actuelles du MELCC, soit l'application des espaces de liberté, l'élimination du retrait des sédiments dans les rivières, etc., il faut trouver collectivement une solution pour soutenir financièrement les propriétaires riverains qui subissent les conséquences de ce type de gestion. Il ne faut pas oublier qu'antérieurement, le retrait de sédiments dans les cours d'eau et l'implantation des terres en culture étaient financés à grand coup de milliards de dollars par le gouvernement. En date d'aujourd'hui, l'orientation des ministères est tout autre et ce sont les citoyens qui doivent en assumer les conséquences. Ce principe d'application nécessite l'investissement de sommes majeurs pour l'implantation d'actions sur le terrain. Notre projet nécessitant une somme de 1,3 million de dollars du ministère est seulement pour une mise en place d'actions sur des petits sous-bassins versants test de la rivière. Pour réaliser la mise en place de ses actions sur l'ensemble du bassin versant de la rivière Bulstrode, des sommes importantes devront être investies et malheureusement les propriétaires, les municipalités et MRC n'ont pas les capacités d'en assumer l'entièreté des coûts et aucun programme financier par les deux paliers de gouvernements a été créé pour ce type de projet.

...4

c) **À court terme, quelles actions concrètes envisagez-vous pour vous assurer d'apporter le soutien nécessaire à ces propriétaires ?**

La seule action prévue à cet effet actuellement est en collaboration avec l'Union des producteurs agricoles (UPA) pour réactiver la demande de modification réglementaire du Règlement sur les exploitations agricoles (REA) qui permettrait l'échange de superficie culturale entre différents propriétaires. Une modification législative du REA permettant la location de superficie culturale entre différents producteurs rendrait possible le remboursement des terres des propriétaires ayant des terres en culture détruites par l'érosion, tout en permettant d'augmenter les superficies culturales des producteurs et ce, en fonction des potentiels de terre et du financement requis pour la remise en culture de ces terres.

Également, à la suite de l'étude finale des espaces de liberté, il serait intéressant de soumettre à l'étude un projet de compensation financière. Le gouvernement devrait collaborer à l'analyse de cette étude afin de valider la possibilité d'application des espaces de liberté tant convoité versus le développement socio-économique existant au moyen d'une indemnisation.

En espérant que ces réponses complémentaires répondent à vos attentes, veuillez agréer, madame Grenier, l'expression de nos sentiments distingués.

La directrice de la gestion du territoire,



Pascale Désilets

PD/gb

P. j

De : [Désilets, Pascale](#)
A : [Grenier, Geneviève](#)
Cc : [Paré, Marie-Hélène](#); [Léo Ouellet](#)
Objet : RE: DQ6 - Questions de la commission sur le Projet de restauration du réservoir Beaudet à Victoriaville
Date : 29 juin 2020 10:30:35
Pièces jointes : [image001.png](#)
[Lettre BAPE 2020 06 26.pdf](#)

Bonjour Mme Grenier,

Suite à votre demande de renseignements complémentaires, vous trouverez ci-joint au présent courriel les réponses requises à cet effet.

Veuillez noter que nous avons convenu avec le MRC de L'Érable de vous soumettre des réponses conjointes considérant qu'il s'agit d'un projet commun des 2 MRC.

Si vous avez des questionnements, n'hésitez pas à nous en faire part.

Je vous souhaite une très belle journée,

Pascale Désilets

Directrice de la gestion du territoire

Service de la gestion du territoire

819 752-2444, poste 4251

Pascale.Desilets@mrc-arthabaska.qc.ca



MRC D'ARTHABASKA

150, rue Notre-Dame Ouest

Victoriaville (Québec) G6P 1R9

www.regionvic.to

De : Grenier, Geneviève <genevieve.grenier@bape.gouv.qc.ca>

Envoyé : 23 juin 2020 16:50

À : Désilets, Pascale <Pascale.Desilets@mrc-arthabaska.qc.ca>

Cc : Paré, Marie-Hélène <marie-helene.pare@bape.gouv.qc.ca>

Objet : DQ6 - Questions de la commission sur le Projet de restauration du réservoir Beaudet à Victoriaville

Bonjour M^{me} Désilets,

Veillez prendre connaissance du document joint au présent courriel.

Si vous avez des questionnements, n'hésitez surtout pas à m'en faire part.

Cordialement.

Geneviève Grenier | Coordinatrice du secrétariat de la commission

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

140, Grande Allée Est, bureau 650 | Québec (Québec) G1R 5N6

Tél. : 581 925-0656 – Sans frais : **1 800 463-4732**

genevieve.grenier@bape.gouv.qc.ca

www.bape.gouv.qc.ca | facebook.com/BAPEquebec | twitter.com/BAPE_Quebec



De : [Léo Ouellet](#)
A : [Grenier, Geneviève](#)
Cc : [Désilets, Pascale](#)
Objet : RE: DQ7 - Questions de la commission sur le Projet de restauration du réservoir Beaudet à Victoriaville
Date : 29 juin 2020 10:47:28
Pièces jointes : [image006.png](#)

Bonjour Madame Grenier,

Étant donné que le projet de restauration du bassin versant de la rivière Bulstrode est un projet conjoint avec deux autres MRC et que la MRC d'Arthabaska a été choisi comme personne ressource également, les MRC d'Arthabaska et de L'Érable ont décidé conjointement répondre à votre questionnaire.

Donc, Madame Pascale Désilets de la MRC d'Arthabaska vous fera parvenir les réponses à vos questions.

Nous demeurons disponibles pour toute information supplémentaire.

Merci et bonne journée!

Ça va bien aller!



Léo Ouellet

Gestionnaire des cours d'eau
Inspecteur régional carrières et sablières

MRC de L'Érable
1783, av. Saint-Édouard, bureau 300
Plessisville (Québec) G6L 3S7
Tél. : 819-362-2333, poste 1248
Cell. : 819-621-5253
Télec. : (819) 362-9150
Courriel : louellet@erable.ca
Site Web : www.erable.ca



L'ÉRABLE
TERRE DE CRÉATIVITÉ



De : Grenier, Geneviève <genevieve.grenier@bape.gouv.qc.ca>

Envoyé : 23 juin 2020 16:52

À : Léo Ouellet <LOuellet@erable.ca>

Cc : Paré, Marie-Hélène <marie-helene.pare@bape.gouv.qc.ca>

Objet : DQ7 - Questions de la commission sur le Projet de restauration du réservoir Beaudet à Victoriaville

Bonjour M. Ouellet,

Veuillez prendre connaissance du document joint au présent courriel.

Si vous avez des questionnements, n'hésitez surtout pas à m'en faire part.

Cordialement.

Geneviève Grenier | Coordonnatrice du secrétariat de la commission

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

140, Grande Allée Est, bureau 650 | Québec (Québec) G1R 5N6

Tél. : 581 925-0656 – Sans frais : **1 800 463-4732**

genevieve.grenier@bape.gouv.qc.ca

www.bape.gouv.qc.ca | facebook.com/BAPEquebec | twitter.com/BAPE_Quebec

